



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	41
Votants par procuration	7
Absents	7
Total des votes	48

7,10

L'an deux mille vingt quatre, le quatre novembre, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 octobre 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ELUS PRESENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme CABOT, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. VALLEE, Mme BOQUET, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEEN, M. RABEL, M. BESSARD, M. FOUCOURT, MME VANBESIEN, M. LEMBOUCHER, MME DUHAMEL, MME CACAUX, M. VETEL, MME MONTIER

ELUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

M. DUMESNIL A M. LEMBOUCHER, M. LAMY A MME DUONG, M. TIMON A M. DARMOIS, MME DUVAL A MME ROSA, MME MONLON A MME GAUTIER, MME QUESNEY A MME DUTILLOY, M. ROBILLOT A MME CACAUX

ELUS ABSENTS :

M. GIRARD, M. BARRE, M. LEFRANCOIS, M. MAUVIEUX, M. MORDANT, Mme BINET, M. BAPTIST

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CALMESNIL

N°DEL_0095_2024 Décision modificative n°1 - budget SPANC

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés au budget primitif 2024 comme suit :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 8 012 €, comprenant :

En dépenses :

- Nature 2031 (frais d'études) pour la somme de 6 000 euros, permettant l'équilibre de la DM.
- Nature 13913 (subvention d'investissement) pour la somme de 2 012 euros, correspondant à la régularisation d'écriture suite à l'analyse de la qualité des comptes sur les amortissements.

DEPENSES INVESTISSEMENT	
CHAPITRE LIBELLE	MONTANT
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 000 €
040 OPERATIONS D'ORDRES BUDGETAIRES	2 012 €
Total	8 012 €

En recettes :

- Nature 2805 (concessions et droits similaires) pour la somme de 8 012 euros, correspondant à la prévision du travail sur les amortissements en lien avec la trésorerie sur la qualité des comptes.

RECETTES INVESTISSEMENT	
CHAPITRE LIBELLE	MONTANT
040 OPERATIONS D'ORDRES BUDGETAIRES	8 012 €
Total	8 012 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 0 €, comprenant :

En dépenses :

- Nature 6811, dotations aux amortissements, pour la somme de 8 012 euros, correspondant à la prévision du travail sur les amortissements en lien avec la trésorerie sur la qualité des comptes.
- Nature 618, divers, réduction de la somme de - 6 000 euros permettant l'équilibre de la DM.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE LIBELLE	MONTANT
042 OPERATIONS D'ORDRES BUDGETAIRES	8 012 €
011 CHARGES A CARACTERES GENERALES	- 6 000 €
Total	2 012 €

En recettes :

- Nature 777, (recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat) pour la somme de 2 012 euros, correspondant à la régularisation d'écriture suite à l'analyse de la qualité des comptes sur les amortissements

RECETTES FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE LIBELLE	MONTANT
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 012 €
Total	2 012 €

VU l'article L.1611-12 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif 2024 délibéré le 15 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2024,

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 1 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exposée ci-dessus pour un montant total de 8 012 euros en section d'investissement, pour un montant total de 2 012 € en section de fonctionnement.

Pont-Audemer, le 4 novembre 2024
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL